



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, a adopté un projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 mai 2026 à 18 h 55, dans la salle du conseil située au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En plus d'assujettir à la conclusion d'une entente relative à la réalisation des travaux municipaux, tout promoteur désirant construire des rues ou allées pour un projet intégré sur le territoire de la Ville de Farnham, le projet de règlement a pour objet de revoir les dispositions relatives aux ouvrages de gestion pluviale des projets intégrés.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Farnham.

Pour plus d'informations au sujet de ce projet de *Règlement*, vous pouvez contacter M^{me} Jennika Rodrigue Lacasse, directrice du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 300.

DONNÉ à Farnham ce 8 avril 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière